

**Commission économique pour l'Europe****Réunion régionale d'examen «Beijing+20»**

Genève, 6 et 7 novembre 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Tendances à long terme en matière d'égalité entre les sexes
et d'autonomisation des femmes dans la région de la CEE****Examens des progrès accomplis dans la région: progrès
accomplis et obstacles rencontrés dans la promotion de
l'égalité entre les sexes dans la région de la CEE, par pays****Note du secrétariat***Résumé*

Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2013/18, a noté l'utilité des examens régionaux et des résultats des processus intergouvernementaux au niveau régional pour les préparatifs de la réunion de suivi «Beijing+20» qui aura lieu à la cinquante-neuvième session de la Commission sur le statut de la femme, en mars 2015.

L'examen régional réalisé par la Commission économique pour l'Europe (CEE) est fondé sur les réponses apportées par les pays au questionnaire de l'Organisation des Nations Unies sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995), et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000.

Le présent document fait ressortir, pays par pays, certains des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la promotion de l'égalité entre les sexes, tels qu'ils figurent dans les réponses des pays depuis le dernier examen régional de 2009. Il complète le document ECE/AC.28/2014/3, qui résume les tendances et l'évolution des politiques signalées par les États membres dans les 12 domaines critiques recensés par le Programme d'action de Beijing.



Introduction

1. Le présent document est un aperçu des progrès réalisés et des obstacles rencontrés par les États membres de la CEE dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), depuis le dernier examen régional de 2009. Il complète le rapport de synthèse régionale (ECE/AC.28/2014/3).

2. Cet aperçu s'appuie sur les réponses apportées par les États membres de la CEE au questionnaire de l'Organisation des Nations Unies qui figure dans la note d'orientation servant à l'établissement des examens par les pays. En raison du manque de place, n'ont été retenues dans le présent document que les questions considérées prioritaires dans les réponses des pays, ce parti pris ne reflétant pas pleinement la richesse des rapports reçus. Ces derniers sont publiés *in extenso* sur le site Internet de la CEE, à l'adresse <http://www.unecce.org/gender>. Les pays suivants ont établi un rapport: Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Albanie		
Plan national	Création de la Stratégie nationale 2001-2015 (révisée) pour l'égalité des sexes et la réduction de la violence sexiste et dans la famille, et plan d'action s'y rapportant.	
Direction d'entreprise	En 2011, 31,2 % des entreprises créées appartiennent à des femmes ou sont gérées par elles (contre 25 % en 2007).	Les entreprises gérées par des femmes produisent moins de valeur ajoutée et se trouvent essentiellement dans le secteur du commerce de détail et des services.
Éducation et formation professionnelle		55 % des enfants non scolarisés sont des filles et 66 % des adultes illettrés sont des femmes. La part des femmes est de 88,7 % parmi les étudiants en sciences sociales, de 77 % parmi les étudiants des facultés de médecine et de 68 % dans les effectifs des facultés de sciences sociales et d'arts appliqués.
Santé		La sélection prénatale en fonction du sexe est devenue plus fréquente dans un contexte de baisse de la fécondité.
Violence	La violence familiale, y compris le harcèlement, fait désormais partie des infractions reconnues par le Code pénal (2012, 2013).	Entre 2007 et 2013, la proportion de femmes victimes de violence dans la famille a augmenté (passant de 56,0 % à 59,4 %). Les services dans les zones rurales et isolées sont limités, tout comme l'assistance juridique.
Représentation	La représentation des femmes au sein du Parlement a augmenté, passant de 6 % en 2001 à 18 % en 2013. Le cabinet ministériel compte 46,1 % de femmes.	Le quota de 30 % n'est pas atteint quelle que soit la nature du mandat électif.
Législation	En 2010, la loi sur la protection contre la discrimination est adoptée.	
Budgets axés sur la parité	À partir de 2013, toutes les administrations centrales doivent fixer des objectifs mesurables de parité dans leurs budgets.	
Statistiques ventilées par sexe	Étude nationale sur l'emploi du temps en 2010-2011	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Andorre		
Emploi		Les femmes occupent moins de postes à responsabilités que les hommes, ce qui contribue aux écarts de rémunération constatés actuellement.
Éducation et formation professionnelle	Les femmes réussissent mieux leurs études et sont surreprésentées dans les universités.	Les femmes sont sous-représentées dans les filières scientifiques parce que les choix de formation sont déterminés par des stéréotypes sexistes.
Violence		Une loi contre la violence (sexiste et dans la famille) est en cours d'élaboration.
Représentation	Augmentation de la représentation des femmes. Alors que 7,1 % seulement de femmes siégeaient au Parlement en 1997, ces dernières exerçaient 50 % des postes de direction dans la sphère politique et sociale en 2014.	
Arménie		
Plan national	Plan d'action stratégique pour l'égalité des sexes (2011-2015).	
Vie professionnelle et vie familiale	Instauration d'un congé sans solde (de deux mois maximum) pour les pères.	
Santé	Le budget consacré à l'assistance obstétrique et aux soins des enfants hospitalisés a augmenté de façon importante sur la période 2006-2013. Le taux moyen de mortalité maternelle mesuré sur trois ans (pour 100 000 naissances) a été réduit de moitié. Il était de 39,9 sur la période 1999-2000 et de 19,1 sur la période 2011-2013.	La mortalité maternelle est largement supérieure à la moyenne de l'Union européenne, mais elle est bien plus faible que la moyenne de la CEI (de 19,1 à 29,3 dans la CEI). On déplore une mortalité élevée due au cancer des organes de reproduction (sein et col de l'utérus) ainsi qu'un diagnostic tardif, souvent posé à un stade avancé de la maladie.
Violence	En 2010, la Commission interinstitutionnelle de lutte contre la violence sexiste est créée. Programme stratégique contre la violence sexiste 2011-2015.	Le projet de loi relatif à la violence dans la famille a été rejeté, mais des modifications individuelles sont prévues.
Représentation	En 2011, l'introduction de quotas dans le nouveau Code électoral porte à 14 le nombre de femmes élues au Parlement.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Législation	La loi relative à l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes est adoptée (2013). En 2013, le Code de la famille est réformé, portant à 18 ans l'âge légal du mariage pour les femmes comme pour les hommes.	
Institutions et mécanismes	En 2010, un Document de fond sur l'égalité des sexes est établi. En 2011, un Comité permanent sur la problématique hommes-femmes aux échelons régional et local est créé.	Aucun accord n'a été trouvé sur la création d'un mécanisme national pour le droit des femmes.
Autriche		
Plan national	Plan national sur l'égalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail (2010-2013).	
Pauvreté	Le système de prestations sociales tient compte des parents isolés.	Le risque de pauvreté est plus élevé chez les femmes, puisqu'il touche 15,3 % d'entre elles (contre 13,5 % des hommes), principalement des femmes âgées de 20 à 39 ans (19 %) et des femmes de 65 ans et plus (18 %). 24 % des femmes vivant seules sont exposées à la pauvreté.
Emploi	En 2013, la présence des femmes sur le marché du travail augmente pour s'établir à 67,6 % (contre 58,9 % en 1995).	Augmentation du travail à temps partiel des femmes (45,5 % en 2013).
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	Les écarts de rémunération entre hommes et femmes diminuent, passant de 25,5 % en 2006 à 23,4 % en 2012.	Les écarts de rémunération restent parmi les plus élevés de l'UE.
Éducation et formation professionnelle	61,4 % des diplômés de l'enseignement supérieur étaient des femmes en 2012-2013, contre 57,7 % en 2009-2010.	
Violence	2013: Création d'hébergements d'urgence pour les victimes de mariages forcés.	Élaboration en cours d'un Plan national pour la protection des femmes contre la violence.
Représentation	32 % de femmes occupent un poste de direction dans l'administration (contre 27 % sur la période 2006-2013).	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Budgets axés sur la parité	2009: Réforme de la loi budgétaire. Chaque ministère de tutelle et organe suprême a au moins une obligation de résultat en matière d'égalité hommes-femmes.	
Statistiques ventilées par sexe	Publication d'un indice annuel sur l'égalité hommes-femmes	
Azerbaïdjan		
Pauvreté		La pauvreté augmente le risque de traite.
Emploi		Les femmes représentent 76,5 % du personnel dans l'éducation, les soins de santé, la culture et la protection sociale. Les femmes représentaient 61,9 % des personnes travaillant dans le secteur informel en 2009 (contre 32,7 % en 2005).
Santé	Projet de loi sur la protection de la santé de la reproduction et sur la planification familiale	Compte tenu de l'absence d'information sur la contraception et de l'accès limité aux services de planification familiale, le taux d'avortement en Azerbaïdjan est l'un des plus élevés des pays d'Asie centrale (y compris la Turquie). Le nombre de naissances vivantes de garçons dépasse celui des filles depuis ces quatre à cinq dernières années.
Violence	En 2010, la loi sur la prévention de la violence dans la famille a été adoptée. En 2011, le Code de la famille est modifié et fixe à 18 ans l'âge minimal du mariage pour les femmes comme pour les hommes. En 2011, le Code pénal est modifié: le mariage forcé est interdit et plus sévèrement sanctionné. Plan national d'action 2009-2013 contre la traite des êtres humains.	
Représentation	La représentation des femmes à l'échelon municipal augmente, passant de 4 % à 26,5 % aux élections de 2009.	
Statistiques ventilées par sexe	Système national d'indicateurs sur le plan de la problématique hommes-femmes: des statistiques sur plus de 250 indicateurs et 12 thèmes sont relevées.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Bélarus		
Plan national	Quatrième Plan national d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes (2011-2015).	
Emploi	En 2012, les femmes représentent 54,6 % de la population active (contre 53,4 % en 2010).	Les femmes occupent la plupart des postes dans la santé et les services sociaux (83,5 % des salariés), l'enseignement (82,3 %), l'hôtellerie et la restauration (76,4 %) et les services financiers (74,9 %).
Écarts de rémunération entre hommes et femmes		En 2012, le salaire mensuel moyen des femmes représente, en valeur nominale, 74,5 % du salaire des hommes (contre 73,9 % en 2008).
Vie professionnelle et vie familiale	En 2014, le Code du travail est modifié. Un droit à un congé parental est instauré pour le père ou un autre membre de la famille lorsque la mère ne travaille pas.	
Violence	En 2014, la loi relative aux activités essentielles de prévention des délits est modifiée. Les modifications portent sur la définition des termes «violence dans la famille» et «membres de la famille», et la loi instaure le principe de restrictions temporaires. 2012: Adoption de la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains.	Il n'existe aucune loi sur la violence envers les femmes. Un homicide et un délit de coups et blessures graves sur quatre se produit dans la sphère familiale.
Représentation		En 2013, des femmes occupaient 26,6 % des sièges au Parlement (contre 29,1 % en 2005). Vingt-quatre ministères sont dirigés par des hommes.
Institutions et mécanismes		Les normes juridiques et les mesures d'égalité entre les hommes et les femmes doivent être mieux appliquées.
Belgique		
Emploi	En 2013, le taux d'emploi des femmes est de 62 % (contre 49 % en 1995). Après l'instauration d'un quota en 2011, la proportion de femmes siégeant aux conseils d'administration des 20 plus grandes entreprises augmente (passant de 11 % en 2011 à pratiquement 20 % en 2013).	Le taux d'emploi est plus faible chez les femmes (62 %) que chez les hommes (72 %), en particulier dans la population de migrants et chez les femmes âgées.

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	Les écarts de rémunération diminuent, passant de 15 % en 2001 à 10 % en 2010.	
Vie professionnelle et vie familiale	Le nombre d'hommes ayant pris un congé parental augmente (passant de 8 % en 2002 à 26 % en 2012).	
Violence	<p>Plan d'action contre la violence faite aux femmes (2010-2014).</p> <p>En 2011, la Réponse au problème des mutilations génitales féminines (2011) et à la violence entre partenaires (2012) est adaptée.</p> <p>En 2013 est instaurée l'interdiction temporaire pour l'auteur d'un acte de violence de revenir dans le foyer.</p> <p>En 2013, les dispositions du Code pénal pour le mariage ou la cohabitation forcés sont adaptés.</p>	Signalement insuffisant: 33 % des victimes consultent un médecin et 22 % d'entre elles signalent les faits à la police.
Représentation	La représentation féminine au Parlement passe d'environ 10 % à 40 % en vingt ans.	
Législation	<p>En 2011, des quotas (1/3) sont instaurés dans les conseils d'administration des entreprises.</p> <p>En 2012, un texte de loi sur les écarts de rémunération est adopté.</p> <p>En 2012, des quotas sont instaurés pour les postes de direction au sein de l'État fédéral.</p> <p>En 2014, un projet de loi contre le sexisme dans l'espace public est présenté au Parlement.</p>	
Budgets axés sur la parité	À partir de 2012, un budget axé sur la parité est exigé pour Bruxelles, à partir de 2013 pour la Commission communautaire française et il sera obligatoire à partir de 2015 dans le budget national.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Bosnie-Herzégovine		
Plan national	Plan d'action sur l'égalité des sexes 2013-2017. Mécanisme financier d'application du Plan d'action 2009-2014.	
Emploi		Le taux d'activité professionnelle des femmes est faible, tandis que la ségrégation professionnelle est importante et que les femmes en milieu rural sont marginalisées.
Éducation et formation professionnelle	Le Plan d'action pour l'amélioration du statut des Roms et d'autres minorités ethniques (révisé en 2010) aborde la disparité entre les sexes dans l'éducation.	
Violence	Stratégie visant à prévenir et à combattre la violence dans la famille. Un Cahier d'audience pour l'évaluation des cas de violence familiale a été élaboré par des juges pour des juges (2014).	Les femmes n'ont pas conscience qu'elles sont exposées à la violence; elles ne connaissent pas leurs droits ni la possibilité qui leur est offerte de demander de l'aide.
Représentation	Pour les prochaines élections, le sexe le moins représenté doit remporter 40 % des sièges (pourcentage déterminé par la loi nationale sur l'égalité entre les sexes). La proportion de femmes exerçant de hautes fonctions dans le système judiciaire a augmenté pour atteindre 64 % à certains niveaux.	
Bulgarie		
Plan national	Plan national d'action pour la promotion de l'égalité des sexes (2005-2014).	
Pauvreté		En 2011, les femmes représentaient 22,8 % de la population pauvre contre 19,5 % pour les hommes, un chiffre en augmentation depuis 2008. Le risque de pauvreté touche 31,5 % des femmes à la retraite (contre 18,2 % des hommes).
Violence	En 2013, la loi sur l'assistance judiciaire est modifiée et prévoit désormais une assistance judiciaire gratuite pour les victimes d'actes de violence et de traite.	Le nombre d'ordonnances d'éloignement augmente (2009: 1 253, 2013: 1 846).

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
	En 2010 est instauré un Mécanisme national de signalement et de soutien aux victimes de la traite.	
Représentation	La proportion de femmes représentées au Parlement est passée de 21 % (2012) à 25 % (2013) et celles-ci occupent 38 % des postes au sein du gouvernement. Les femmes sont très présentes dans le système judiciaire, puisque 65 % des magistrats des tribunaux nationaux et 43 % des procureurs sont des femmes.	Seuls 6,7 % des maires sont des femmes. En 2012, la part des femmes siégeant dans les conseils de direction d'entreprises cotées en Bourse était de 16 % (contre 14 % pour la moyenne de l'UE).
Statistiques ventilées par sexe	Depuis 2008, tous les indicateurs sont ventilés par sexe.	Il n'existe aucune statistique sur le lien entre victimes et auteurs d'actes de violence, ni sur le degré de cruauté ou la fréquence de tels actes.
Canada		
Pauvreté	La représentation des femmes dans les tranches de la population à faible revenu passe de 16,2 % en 1996 à 8,9 % en 2011.	Les femmes représentent 51 % de la population à faible revenu. Il s'agit principalement de femmes autochtones, handicapées ou récemment immigrées.
Emploi	En 2013, le taux d'activité féminine est de 62,1 %. Les femmes avec des enfants de moins de six ans ont vu leur taux d'activité augmenter.	27 % des femmes travaillent à temps partiel (2013). En 2013, 15,9 % de femmes siègent aux conseils d'administration des 500 entreprises canadiennes figurant au classement du <i>Financial Post</i> .
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	En 2011, le salaire horaire moyen d'une femme travaillant à temps plein représentait 87 % de celui d'un homme (contre 77 % en 1981).	Les écarts de rémunération annuelle n'ont pas beaucoup évolué depuis les années 1990 (71 %).
Vie professionnelle et vie familiale	En 2010, la prestation universelle pour enfants est améliorée pour les familles monoparentales. En 2011, un crédit d'impôt est instauré pour les aidants familiaux.	
Éducation et formation professionnelle	En 2011, 60 % des diplômés de l'université et 56 % des diplômés de premier cycle universitaire sont des femmes. Le nombre de femmes autochtones titulaires d'un diplôme universitaire a considérablement augmenté depuis 2001 (passant de 9 % à 12 % entre 2006 et 2011).	On constate un écart important du niveau d'instruction entre population autochtone et non autochtone.

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Représentation	En 2014, 24,7 % de femmes sont élues au Parlement fédéral et 30 % d'entre elles font partie du cabinet ministériel fédéral, dont deux femmes autochtones.	16 % des maires sont des femmes.
Législation	En 2010, le dispositif pénal réprimant la traite des êtres humains est renforcé. En 2011, des dispositions sur l'égalité entre les sexes sont introduites dans la loi relative à l'inscription des Indiens.	
Statistiques ventilées par sexe	Depuis 2012, la base de données socioéconomiques CANSIM est accessible gratuitement. Une enquête sur les violences sexistes est organisée.	
Croatie		
Plan national	Plan national quinquennal d'action sur l'égalité entre les sexes (2011).	
Vie professionnelle et vie familiale	En 2013, la durée minimale du congé parental est prolongée à quatre mois.	
Pensions	La loi sur le régime d'assurance retraite de 2010 prévoit une harmonisation progressive de l'âge du départ à la retraite.	La pension de retraite des femmes est inférieure de 15,9 % en moyenne à celle des hommes.
Direction d'entreprise	Stratégie de développement de la direction féminine d'entreprise 2014-2020. La proportion de femmes à la tête de grandes entreprises passe de 13 % en 2002 à 25 % en 2013. La proportion de femmes salariées dans les entreprises passe de 7 % en 2002 à 13 % en 2008.	
Santé	En 2012, un Programme national de détection précoce du cancer du col de l'utérus est mis en place.	
Violence	Stratégie nationale de protection contre la violence dans la famille 2011-2016. En 2011, le nouveau Code pénal punit plus sévèrement les actes de violence envers les membres de la famille.	La peine minimale en cas de viol est passée de trois à un an d'emprisonnement.

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
	<p>En 2014, une proposition de loi sur les droits des victimes de violences sexuelles dans la guerre patriotique est présentée au Parlement.</p> <p>Représentation Les femmes sont davantage représentées dans le système judiciaire (32,5 % de femmes juges dans les tribunaux de district en 1995 et 60,6 % en 2012; 48,1% dans les tribunaux municipaux en 1990 et 71,2 % en 2012).</p> <p>En 1995, on dénombrait 7,1 % de femmes parlementaires et 25 % en 2014.</p> <p>La loi de 2012 sur les élections locales prévoit une représentation obligatoire des deux sexes.</p>	
Chypre		
Plan national	Plan national d'action pour l'égalité entre les sexes (2014-2017).	
Pauvreté		En 2012, le taux d'exposition des femmes au risque de pauvreté, quel que soit leur âge, est de 16,4 % (12,9 % pour les hommes). Le chiffre est plus élevé pour les femmes vivant en milieu rural, célibataires ou âgées.
Emploi	Le taux d'emploi des femmes est de 65,2 % (contre 76,8 % pour les hommes) et le taux d'activité féminin s'élève à 66,8 % (contre 80,7 % pour les hommes).	
Éducation et formation professionnelle	Plans nationaux d'action en faveur de l'égalité entre les sexes dans l'éducation (2014-2017).	En 2011, on ne dénombrait que 15,7 % de filles dans les filières techniques.
Violence	<p>Plan national d'action sur la violence familiale (2010-2013).</p> <p>Un protocole en cas de viol est mis en place dans les hôpitaux publics.</p> <p>Plans nationaux d'action sur la traite des êtres humains (2010-2012 et 2013-2015).</p>	Les actes de violence ne sont pas suffisamment signalés, 57 % des victimes n'ayant fait aucune déclaration.
Représentation	37,3 % de femmes fonctionnaires en 2013 (contre 13,5 % en 2000).	Les femmes sont sous-représentées au conseil des ministres (1/11), au Parlement (10,7 %) et dans les conseils municipaux (17,9 %).

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Législation	En 2011, la loi sur la protection maternelle est modifiée afin d'éviter le licenciement pendant la grossesse.	
République tchèque		
Plan national	Document stratégique de mi-mandat en faveur de l'égalité entre les sexes (2014)	
Emploi		En matière de taux d'emploi, l'écart est de 33 % entre les femmes avec et sans enfants; l'emploi des femmes avec enfants recule.
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	L'écart de rémunération diminue de 3,9 points de pourcentage sur la période 2009–2011.	L'écart de rémunération s'élève à 20,7 % en moyenne, voire 39 % pour des postes de direction prestigieux (2011).
Vie professionnelle et vie familiale	Souplesse accrue du système d'allocation parentale, qui prévoit l'alternance (entre le père et la mère).	L'offre pour les jardins d'enfants est déficitaire et les crèches (accueillant les enfants de moins de 3 ans) ne sont pas à proprement parler prévues par la loi.
Éducation et formation professionnelle	Méthode d'évaluation des établissements d'enseignement sur le critère de l'égalité entre les femmes et les hommes (2010).	15,3 % de femmes sont scolarisées dans une filière technique (dans le secondaire) et elles sont 68,3 % dans les sciences sociales. À l'université, les femmes sont majoritaires dans les sciences humaines et sociales (66 %) et l'économie (61 %).
Violence	Plan national d'action sur la prévention de la violence dans la famille (2011-2014). Le Ministère de la justice et de l'intérieur a créé un système national de spécialisation sur la violence dans la famille à l'attention des tribunaux et de la police.	
Représentation	Plan d'action pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les postes à hautes responsabilités (2015).	22 % de femmes siégeaient à la Chambre des députés en 2010, une proportion jamais atteinte et qui a reculé par la suite.
Législation	La loi sur l'égalité de traitement est adoptée, des instruments juridiques sur la protection contre la discrimination sont instaurés et certaines lois sont modifiées (loi antidiscrimination) (2009).	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Danemark		
Emploi	<p>En 2013, le taux d'activité des femmes était de 72,5 % (contre 76,4 % pour les hommes).</p> <p>Les grandes entreprises doivent déterminer un objectif à atteindre, dans un certain délai, sur la représentation féminine dans leurs conseils d'administration.</p>	<p>On dénombre 8,19 % de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises cotées en Bourse (2013).</p> <p>En 2012, 35 % des femmes travaillaient à temps partiel (contre 15 % des hommes).</p>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	<p>En 2014, une proposition de loi sur les statistiques de rémunération est présentée au Parlement.</p>	<p>L'écart non ajusté de rémunération entre les sexes est compris entre 13 % et 17 %.</p> <p>Les activités généralement menées par les femmes sont faiblement rémunérées.</p>
Vie professionnelle et vie familiale	<p>Les femmes reprennent rapidement le travail après un congé maternité ou parental, et elles ne perdent donc pas leurs compétences, tandis que des dispositifs de garde et de soins aux personnes âgées existent.</p>	<p>Les femmes prennent en charge l'essentiel des soins aux enfants. Les hommes ne sont que 8 % à prendre un congé paternel ou parental (2011).</p>
Migrants	<p>Priorité à l'information et à l'éducation, mesures de prévention, mesures à destination des jeunes des minorités et des populations de migrants.</p>	<p>De nombreuses femmes qui ne sont pas de culture occidentale sont soumises à des restrictions inacceptables.</p> <p>En 2011, le taux d'activité des femmes migrantes était de 50,8 %, c'est-à-dire inférieur à celui des femmes danoises.</p>
Éducation et formation professionnelle	<p>L'effectif féminin a augmenté dans les sciences naturelles, celui-ci étant passé de 33 % en 1994 à près de 50 % en 2012.</p>	<p>Les femmes sont plus nombreuses à étudier les sciences sociales et les hommes sont plus présents dans les filières techniques.</p>
Violence	<p>En 2012 est adoptée la loi relative aux ordonnances d'éloignement et d'exclusion.</p> <p>En 2013, le Code pénal est modifié dans le sens d'un élargissement de la définition du viol et de la suppression de la mention du statut marital.</p> <p>Le quatrième Plan d'action sera lancé en 2014.</p> <p>Les municipalités doivent fournir des abris.</p>	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Représentation	<p>Environ 40 % de femmes sont élues aux conseils régionaux.</p> <p>Le Premier ministre est une femme et 40 % des ministres sont des femmes.</p>	Les femmes sont sous-représentées dans la politique locale (environ 27 %).
Estonie		
Emploi	<p>La loi de 2009 sur les contrats de travail a permis de lever les obstacles juridiques à l'exercice de certains métiers.</p> <p>En 2012, la protection sociale est étendue aux travailleurs familiaux.</p>	<p>Les femmes ont un taux d'emploi inférieur à celui des hommes (63,8 % pour les femmes contre 71,7 % pour les hommes).</p> <p>La ségrégation sur le marché du travail est plus fréquente, la rémunération des femmes est plus faible et le temps partiel plus fréquent chez ces dernières (14,2 femmes contre 6,2 hommes).</p> <p>La proportion de femmes chefs d'entreprise a diminué depuis 2009.</p>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	En 2012, un Plan d'action sur les écarts de rémunération entre en vigueur.	Les écarts de rémunération ont augmenté de 30 % en 2012.
Vie professionnelle et vie familiale	<p>Un nouveau système de prestations parentales est créé en 2004.</p> <p>Stratégie en faveur des enfants et des familles (2012-2020)</p>	7,5 % des pères reçoivent des prestations parentales et le congé paternité a été suspendu pendant la crise.
Violence	Plan de développement pour la réduction de la violence (2010-2014), 13 abris financés par l'État.	Les services aux victimes sont dispersés et ne sont pas accessibles de la même façon dans toutes les régions.
Représentation	<p>50 % de femmes ont été élues au Parlement européen.</p> <p>En 2014, 36 % de femmes font partie du gouvernement.</p>	<p>Les femmes sont plus nombreuses à être élues dans les collectivités locales qu'à l'échelon national (candidates: 40 %, élus: 31 %), 14 % de femmes maires.</p> <p>Les femmes sont fortement représentées dans le système judiciaire. On dénombre 70 % de femmes juges en première instance, mais 16 % seulement à la cour suprême.</p>
Législation	2010: En vertu de la loi sur la famille, le mariage de mineurs requiert le consentement de la justice (là où l'accord parental suffisait précédemment).	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
	<p>En 2012, dans le Code pénal, les sanctions sont renforcées contre le trafic d'êtres humains et le proxénétisme, considéré comme une aide à la prostitution.</p> <p>Depuis 2013, les femmes peuvent s'engager dans l'armée.</p>	
Institutions et mécanismes	<p>En 2012, une Méthode d'évaluation de l'impact sur les femmes a été créée.</p> <p>En 2013 est créé le Conseil sur l'égalité entre les sexes, un organe consultatif.</p>	
France		
Pauvreté	L'allocation versée jusqu'en 2018 aux mères élevant seules leurs enfants (5 % en avril 2014) a été progressivement relevée (de 25 %).	
Emploi	2014 est l'Année de la mobilisation pour l'égalité des sexes dans les métiers.	<p>En matière de taux d'emploi, l'écart entre les sexes est de 9 %.</p> <p>40 % des femmes changent d'emploi une fois devenues mères. Elles sont aussi plus nombreuses à temps partiel (80 %) et occupent des postes peu rémunérés.</p>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes		Les écarts de rémunération dépassent 20 %, malgré la loi de 2006 sur l'égalité des salaires.
Éducation et formation professionnelle	<p>2000/2006/2013: Conventions interministérielles pour l'égalité entre les sexes dans l'enseignement.</p> <p>2013 a été désignée Année de l'égalité à l'école.</p>	Les choix de formation obéissent à des stéréotypes, 28 % des diplômes d'ingénieurs seulement étant délivrés à des femmes.
Santé	2001-2013: L'avortement est remboursé à 100 % et la contraception devient gratuite et anonyme pour les filles âgées de 15 à 18 ans.	<p>Le «paradoxe français» désigne un recours important à la contraception et un nombre élevé de grossesses non désirées.</p> <p>Le nombre de femmes infectées par le virus VIH/sida augmente.</p> <p>Deux femmes sur cinq sont en surpoids.</p>
Violence	En 2013, le quatrième plan interministériel sur la violence à l'égard des femmes entre en vigueur.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
	En 2013 est créée la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.	
	La loi sur les mutilations sexuelles féminines est renforcée en 2013.	
Représentation	Depuis 2012, 50 % de femmes siègent au Gouvernement.	26 % de femmes siègent au Parlement.
Législation	En 2011, un système de quotas est instauré. L'objectif est d'atteindre 20 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises en 2014 et 40 % en 2017.	
	En 2012, les lois sur l'égalité entre les sexes sont réexaminées et des sanctions envisagées.	
	En 2013, un accord sur l'augmentation du nombre de femmes nommées à de hautes fonctions entre en vigueur dans l'administration publique.	
Budgets axés sur la parité	En 2010, une annexe sur l'égalité est intégrée dans le budget annuel.	
Géorgie		
Plan national	2006: Dispositif d'État sur l'égalité entre les sexes. Stratégies et Plans d'action en matière d'égalité entre les sexes (2014-2016).	
Pauvreté	2014: Les mères célibataires sont exemptées de l'impôt sur le revenu.	
Emploi	2013: Les mesures en matière de protection maternelle et de congé parental sont renforcées dans le nouveau Code du travail.	2012: Les femmes sont 57,4 % à exercer une activité économique (contre 78,2 % des hommes), le taux de chômage féminin s'élevant à 49,5 % (contre 65,6 % pour les hommes).
Éducation	Les filles, tous groupes ethniques confondus, suivent plus fréquemment un enseignement secondaire que les garçons (88 % contre 85 %).	20 % de la population considère que l'éducation est plus importante pour les garçons (26 % lorsqu'il s'agit d'études universitaires), mais les femmes sont plus nombreuses dans le supérieur (55,5 % contre 44,5 % pour les hommes).
Violence	Plans nationaux d'action sur les violences dans la famille (2013-2015).	17 % des femmes se marient avant 18 ans (variations selon l'ethnie, la religion et la région).

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
	2012: Création d'un fonds public d'aide aux victimes.	Le mariage forcé et l'enlèvement en vue du mariage n'ont pas disparu. Surmasculinité des naissances.
Représentation	2011: Instauration d'un quota volontaire des partis, incitations financières. 2014: Les quotas volontaires passent de 20 % à 30 % et les incitations financières augmentent.	Moins de 10 % de femmes au Parlement. Recul de la représentation locale des femmes, en particulier parmi les minorités.
Législation	2010: Loi sur l'égalité entre les sexes. 2014: Loi contre la discrimination.	
Institutions et mécanismes	2013: Nomination d'assistants au Premier ministre chargés des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes.	Aucun mécanisme d'égalité entre les sexes n'existe dans les postes de direction.
Allemagne		
Plan national	Programme fédéral pour l'égalité des chances sur le marché du travail (2009-2014)	
Pauvreté	Le risque de pauvreté des parents célibataires a baissé, s'établissant à tout juste moins de 39 % en 2011.	La menace de pauvreté qui pèse sur les femmes est presque constante depuis 2009 (17,2 % de femmes, 14,9 % d'hommes).
Emploi	En 2012, la participation des femmes au marché du travail était de 71,5 % (contre 68,7 % en 2009).	
Vie professionnelle et vie familiale	À partir de 2013, le droit à l'allocation pour enfant à charge s'applique dès la première année de l'enfant. En 2015, une allocation parentale, prolongée pour les salariés à temps partiel, sera créée.	L'emploi des mères dépend étroitement de l'âge des enfants.
Direction d'entreprise	L'effectif des femmes exerçant une profession libérale a augmenté de 38 % entre 2001 et 2011. Les femmes représentent entre 27,9 % et 31,6 % des professions libérales.	
Éducation et formation professionnelle	Les inscriptions féminines à des études d'ingénieur ont augmenté de plus de 50 % (2008-2011).	Les femmes sont moins nombreuses en apprentissage et plus présentes dans des formations professionnelles en établissement scolaire (42 % contre 72 % en 2010).

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Violence	<p>En 2011, la loi relative à la lutte contre les mariages forcés et à une meilleure protection des victimes entre en vigueur.</p> <p>En 2013, la protection contre les mutilations génitales féminines est renforcée.</p>	Certains groupes de la population, comme les femmes malades mentales ou handicapées, ont un accès limité aux dispositifs d'aide aux victimes.
Représentation	36 % de femmes siègent au Parlement, la République fédérale est dirigée par une chancelière et 5 ministres sur 14 sont des femmes.	Les 200 plus grandes entreprises du pays comptent 15,1 % de femmes dans leur conseil de surveillance (12,9 % en 2012) et 4,4 % de femmes dans leur conseil d'administration (4,0 % en 2012).
Grèce		
Plan national	Programme National pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes (2010-2013), avec une priorité plus importante accordée à l'emploi en temps de crise. Ce programme est prorogé jusqu'en 2015.	
Emploi	Avec la crise économique, l'écart entre les hommes et les femmes se creuse, aussi bien en matière d'emploi que sur le plan de la situation économique.	
Vie professionnelle et vie familiale	<p>2012: La durée du congé parental sans solde passe de 3,5 mois à 4 mois.</p> <p>Un congé pour enfant malade est instauré.</p>	
Violence	Programme national de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2009-2013).	
Représentation	<p>En 2010, 14,82 % de femmes sont élues vice-préfets régionaux, 15,76 % conseillers régionaux et 16,07 % conseillers municipaux. 2,47 % des maires sont des femmes, mais aucune femme n'est à la tête d'une région.</p> <p>Aux élections de 2012, des femmes remportent 21 % des sièges au Parlement.</p>	
Institutions et mécanismes	Un Comité régional pour l'égalité entre les sexes existe dans chaque région.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Hongrie		
Emploi	En 2013, le taux d'emploi des femmes est de 58 % (augmentation de 1,6 % par rapport à 2012).	Le taux d'emploi des femmes élevant des enfants de moins de 5 ans est de 36,2 %.
Éducation et formation professionnelle	Les femmes sont davantage scolarisées que les hommes dans le secondaire (38,8 % de femmes contre 31,2 % d'hommes) et dans le supérieur (22,7 % de femmes contre 16,6 % d'hommes).	
Violence	2011: Réglementation sur le fonctionnement des centres de soutien social aux victimes, création d'un mécanisme de demande de soutien financier. En 2013, la violence dans la famille est intégrée au Code pénal. En 2011 et 2012, quatre nouveaux centres de crise financés par l'État sont créés. Stratégie nationale sur la lutte contre la traite des êtres humains (2013-2016) et création d'un mécanisme national de coordination.	
Représentation		Les femmes sont très peu présentes au Parlement, puisqu'elles constituaient 9,1 % de l'effectif en 2010-2014 et 9,55 % après avril 2014.
Législation	2012: Création d'une autorité chargée de l'égalité de traitement. 2013: Création d'un Département chargé de la politique familiale au sein du Ministère des affaires sociales et familiales.	
Islande		
Plan national	Plan d'action sur l'égalité entre les sexes (2011-2014)	
Emploi	2010: Lois sur la représentation des deux sexes dans les conseils d'administrations des entreprises.	En 2012, 22 % des chefs d'entreprise sont des femmes (contre 15 % en 1999), tandis qu'elles ne sont que 13 % dans les 100 premières sociétés du pays (2011).

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	<p>2012: Norme sur l'égalité des salaires. L'adoption de cette norme est facultative pour les entreprises et les administrations.</p> <p>2011: Comité exécutif sur l'égalité des salaires entre les sexes.</p> <p>2012: Plan d'action sur l'égalité des salaires.</p>	L'écart non ajusté de rémunération entre les sexes est compris entre 7 % et 18 %.
Vie professionnelle et vie familiale	90 % des pères usent de leur droit au congé de paternité.	
Éducation et formation professionnelle	En 1975, les femmes représentaient 24 % des diplômés de l'université. Elles étaient 50 % en 1985 et 64 % en 2011.	13 % de femmes diplômées dans le génie électrique et informatique et 99 % dans les soins infirmiers (2011).
Violence	<p>En 2013 sont créées les Équipes chargées de gérer la question de la violence dans la famille.</p> <p>En 2013 est instauré le Plan national d'action contre la traite des êtres humains (2013-2016).</p>	
Représentation	40 % des représentants élus (dans les collectivités locales et au Parlement) sont des femmes; la représentation est presque équilibrée entre candidats à tous les niveaux; le cabinet ministériel compte 33,3 % de femmes, chargées de portefeuilles très différents.	
Institutions et mécanismes	En 2011 est créé le Groupe de travail sur la participation masculine aux débats sur l'égalité hommes-femmes.	
Budgets axés sur la parité	En 2011, un plan de trois ans sur l'établissement de budgets axés sur la parité est créé.	
Irlande		
Plan national	Stratégie nationale en faveur des femmes (2007-2016).	
Emploi	Les femmes représentent 44,7 % de la population active en 2013 contre 39,5 % en 1998.	La féminisation des emplois, influencée par des stéréotypes sexistes, a augmenté.
Éducation et formation professionnelle	27 % des femmes sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle universitaire ou plus élevé.	En 2012, environ 80 % des diplômés dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du bien-être étaient des femmes, ces dernières ne représentant que 41 % des diplômés en sciences,

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
		mathématiques et informatique.
Santé	En 2013, les lois sur l'avortement sont modifiées. La nouvelle loi prévoit le droit pour une femme d'avorter si sa vie est en danger, en particulier si elle envisage le suicide.	
Représentation	En 2012, une nouvelle loi prévoit un quota de 30 % de candidates, tous partis politiques confondus, pour les prochaines élections législatives. Le quota sera porté à 40 % sept ans plus tard.	
Législation	Lois sur l'égalité face à l'emploi (1998-2011) Lois sur l'égalité des statuts (2000-2012)	
Institutions et mécanismes		Une nouvelle Commission des droits de l'homme et de l'égalité sera créée par la fusion de la commission sur l'égalité et de celle des droits de l'homme.
Israël		
Emploi	Le taux d'activité des mères, quel que soit leur degré d'instruction, a fortement augmenté.	Les femmes représentent 300 000 des non-citoyens sur le marché du travail, mais aussi un certain nombre de travailleurs sans papiers. La plupart d'entre elles travaillent dans les soins aux personnes âgées ou handicapées.
Écart de rémunération entre hommes et femmes		L'écart de rémunération est de 33,9 % pour le salaire mensuel (2014) et de 15,5 % pour le salaire horaire moyen.
Éducation et formation professionnelle	65 % de filles sont reçues à l'examen de fin d'études secondaires (contre 53 % des garçons); 1,7 % de filles ne terminent pas leurs études secondaires (contre 4,5 % des garçons); 52 % de filles répondent aux critères minimum d'admission dans l'enseignement supérieur (contre 44,5 % de garçons).	
Violence	Une fois qu'une ordonnance judiciaire de protection a été prise en leur faveur, les femmes exposées à un risque important sont équipées d'un dispositif d'alarme.	
Représentation	En 2013, le Parlement comptait 23 % de femmes, un chiffre jamais atteint auparavant.	Les femmes sont peu nombreuses à occuper un poste de ministre ou de haut fonctionnaire dans l'administration publique

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
		(4 ministres femmes sur 30); 25 % de femmes siègent à la Cour suprême; 50 % de magistrats sont des femmes; 2,7 % de femmes sont à la tête de municipalités et on dénombre 14,7 % de femmes dans les conseils locaux et municipaux.
Budgets axés sur la parité	En 2013, un Comité est créé pour évaluer, sur le critère de la parité, le budget national établi par le Ministre des finances.	
Italie		
Emploi		En 2012, le taux d'emploi des femmes est de 55,5 % dans l'Italie centrale et du nord, contre 31,4 % dans le sud. En 2012, l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes est de 19 %.
Écart de rémunération entre hommes et femmes		En 2013, l'écart entre les salaires horaires moyens des hommes et des femmes est de 11,5 %.
Éducation et formation professionnelle	Les filles sont plus nombreuses que les garçons à suivre un enseignement primaire, secondaire et supérieur (64 % de femmes s'inscrivent à l'université, contre 52 % d'hommes).	
Santé	Un programme sanitaire pour les femmes a été mis en place. Il porte sur la prévention des troubles du comportement alimentaire, sur les maladies mentales et sur la prévention des maladies cardiovasculaires.	
Violence	En 2013 a été créé un Groupe de travail interministériel sur les violences envers les femmes.	
Représentation	En 2014, le pourcentage de femmes élues au Parlement est passé de 20 % à 30 %. La parité est pleinement réalisée au sein du Gouvernement. En 2011, la loi prescrit une présence plus importante de femmes dans les conseils d'administration des sociétés anonymes et des entreprises publiques. En juillet 2012, on dénombre 10 % de femmes dans les conseils d'administrations des sociétés anonymes et elles sont 11,2 % en janvier 2013.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Législation	2012: Loi sur l'équilibre entre les sexes dans les collectivités locales et les conseils régionaux.	
Institutions et mécanismes		En 2012, aucun ministère chargé précisément de l'égalité des chances n'existe, ces tâches étant confiées au Ministère du travail et des politiques sociales. En 2012, le mandat de la Commission nationale pour l'égalité des chances se termine.
Kazakhstan		
Plan national	Entre 2006 et 2016, la Stratégie sur l'égalité des chances: est élaborée, mise en œuvre et suivie annuellement.	
Pensions	Dans le cadre de la réforme des pensions, l'âge du départ à la retraite sera reculé de cinq ans pour les femmes (progressivement, entre 2018 et 2028) pour correspondre à la limite fixée pour les hommes.	
Violence	En 2014, des amendements sont apportés à la loi sur la prévention de la violence familiale (2009) (sanctions plus sévères).	
Représentation	La chambre basse du Parlement et les assemblées locales comptent 24,5 % de femmes. Un Plan d'action est mis en place pour amener à au moins 30 % la proportion de femmes occupant des postes politiques au sein du gouvernement à l'horizon 2016.	
Législation	En 2013, la loi sur la traite des êtres humains est renforcée, la prostitution constituant désormais une infraction.	
Institutions et mécanismes	Depuis 2013, tous les projets et propositions de loi sont soumis à une analyse sous l'angle de la problématique hommes-femmes.	
Statistiques ventilées par sexe	En 2011, une Direction des statistiques ventilées par sexe est créée, au sein de l'Office des statistiques.	Enquête sur la violence dans la famille en 2015.

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Kirghizistan		
Plan national	2012: Stratégie nationale pour l'égalité des sexes à l'horizon 2020; Plan national d'action pour 2012-2014.	
Emploi		<p>Le taux d'emploi est plus élevé pour les hommes (71 % d'hommes et 47 % de femmes ont un emploi).</p> <p>Les femmes prédominent dans les soins de santé, les services sociaux (86 % de femmes), l'éducation (77 %) et le textile et l'habillement (89 %).</p> <p>25 % des exploitants agricoles sont des femmes (18 % de femmes travaillent dans l'agriculture).</p> <p>Une loi qui «protège les femmes des métiers pénibles et dangereux» limite l'accès de ces dernières à des postes bien rémunérés.</p>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	En 2012, le salaire des femmes représente 74,3 % de celui des hommes, contre 67,3 % en 2008.	
Éducation et formation professionnelle	54,5 % de femmes poursuivent des études supérieures.	<p>Les filles sont plus nombreuses que les garçons à abandonner leur cursus secondaire de deuxième cycle (9,7 % contre 7,3 % pour les garçons sur la période 2008-2012).</p> <p>Les raisons de cette évolution sont les mariages précoces (12 % avant 18 ans, écart entre villes et campagnes) et les maternités précoces.</p>
Santé	La mortalité maternelle diminue, bien qu'elle soit restée élevée, avec un pic en 2009.	<p>Les cancers du col de l'utérus et du sein sont en augmentation.</p> <p>Les services de santé, qui devraient être gratuits, donnent lieu à des paiements informels.</p>
Violence	L'année 2012 a été celle de la lutte contre les enlèvements de mariées et contre la violence envers les femmes.	60 % des mariages dans les zones rurales et monoethniques se font par enlèvement de la mariée, les deux-tiers sans le consentement de cette dernière.
Représentation	<p>Sur la période 2007-2015, on dénombre entre 21 % et 25,5 % de femmes au Parlement (contre 0 à 6,7 %).</p> <p>En 2014, 60 % de femmes siègent à la Cour suprême.</p>	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Législation	L'interdiction de tout acte de discrimination et l'égalité des chances ont été inscrites dans la Constitution en 2010.	
Lettonie		
Plan national	Plan d'application de l'égalité entre les sexes (2012-2014).	
Pauvreté	La crise économique de 2009 et 2010 révèle que les hommes sont plus susceptibles d'être exposés à la pauvreté que les femmes.	En 2012, le risque de pauvreté est plus élevé pour les femmes (d'environ 1,1 point de pourcentage).
Emploi	Les femmes travaillent en moyenne 38,1 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 28,4 heures de tâches domestiques. En 2010, les femmes occupaient 23 % des sièges dans les conseils d'administration et de direction des grandes entreprises (contre 10 % en 2004).	La crise économique a réduit le taux d'emploi des femmes, celui-ci étant passé de 65,5 % en 2008 à 59,4 % en 2010.
Vie professionnelle et vie familiale	En 2014, l'allocation parentale devient plus accessible pour les parents salariés.	Les services de garde d'enfants sont insuffisants pour les moins de 3 ans.
Éducation et formation professionnelle	La fréquentation de l'université améliore les perspectives d'emploi des femmes.	En 2013, 92 % des diplômés dans le secteur de l'éducation et 92 % dans la santé et les services sociaux sont des femmes.
Santé	Plan d'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant (2012-2014). Un programme de traitement de la stérilité existe depuis 2012.	En 2011, 23,3 % de femmes n'avaient pas accès à des soins de santé (contre 20,4 % des hommes).
Violence	En 2014, des mesures de protection judiciaire sont instaurées. En 2014, le viol et la violence sexuelle sont précisément définis. 2014: Les clients de victimes de la traite de mineurs sont pénalement responsables. 2013: La violence est reconnue comme motif de divorce sans période de conciliation.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Représentation	En 2014, le cabinet ministériel compte 36 % de femmes. En 2014, c'est dans l'environnement que l'on trouve la proportion la plus élevée – 78 % – de femmes occupant un poste à hautes responsabilités.	En 2010, on dénombrait 25 % de femmes au Parlement (contre 21 % auparavant), un chiffre bien inférieur au taux d'emploi des femmes. Aux élections de 2013, 31,33 % de femmes sont élues, contre 35,5 % en 2009.
Lituanie		
Plan national	Programme sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (2010-2014).	
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	Les écarts de rémunération diminuent. Afin de réduire les écarts de rémunération, les coefficients appliqués aux bas salaires ont été augmentés dans l'administration publique.	Globalement, le salaire mensuel moyen des femmes est inférieur de 14,7 % à celui des hommes (2010).
Vie professionnelle et vie familiale	Mentalités: 70 % de la population préfère une famille où l'homme et la femme travaillent et s'occupent ensemble des enfants et du foyer.	
Éducation et formation professionnelle	Plus de 60 % des diplômés de l'université sont des femmes.	Dans les lycées professionnels, la ségrégation entre les sexes est importante. Les filles dominent dans les filières sociales, les métiers du soin, la coiffure (98 %), l'hôtellerie, la restauration et la fourniture de repas aux collectivités (76 %).
Violence	En 2010, la loi sur la protection contre les violences dans la famille a été adoptée. Programme de prévention et de contrôle du trafic des êtres humains (2009-2012)	Le budget permettant une assistance complète aux victimes a été réduit de 30 % en 2009.
Représentation	On constate une ouverture d'esprit concernant la participation des femmes à la vie politique et ces dernières sont plus nombreuses à exercer des fonctions politiques et économiques à hautes responsabilités.	En 2012, le Parlement compte 23 % de femmes et le gouvernement, une ministre (7 %). En 2013, 76 % des fonctionnaires sont des femmes (hors fonctionnaires statutaires).
République de Moldova		
Plan national	Programme national pour l'égalité des sexes (2010-2015) Plan d'action pour la mise en œuvre du programme 2013-2015 (budgétisé).	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Emploi		<p>Les femmes exercent principalement des métiers non qualifiés (26,2 %). Elles sont, sinon, prestataires de services ou commerçantes (21,7 %), ou encore cadres diplômées (18,4 %).</p> <p>Seules 28 % des entreprises sont gérées par des femmes, et seules 5 % des grandes entreprises le sont.</p>
Écart de rémunération entre hommes et femmes	<p>En 2011, les femmes gagnent en moyenne 87,8 % du salaire des hommes (contre 73 % en 2008 et 68 % en 2006).</p>	
Éducation et formation professionnelle	<p>Le taux brut de scolarisation des femmes est de 65,8 % (61,3 % pour les hommes), tous niveaux confondus. Par ailleurs, les femmes représentent 57 % de la population lycéenne, et 55,3 % et 56,3 % de la population étudiante, à l'université et dans d'autres instituts supérieurs de formation, respectivement.</p>	<p>Choix de formation déterminés par des stéréotypes: les filles sont majoritairement présentes dans les sciences de l'éducation (92,4 %), la gestion administrative (84,9 %), les services (84 %), la médecine et la pharmacie (83,2 %), et l'aide sociale (81,2 %).</p>
Violence	<p>En 2010, le cadre juridique de la violence dans la famille est élargi et une réglementation adoptée sur les normes minimales de qualité des services rendus aux victimes.</p> <p>Plans nationaux d'action sur la prévention et la lutte contre la traite (le plus récent couvre la période 2014-2016).</p>	<p>Les services aux victimes restent limités en milieu rural.</p>
Représentation		<p>18,15 % et 18,51 % des maires étaient des femmes en 2007 et en 2011, respectivement.</p> <p>La proportion de femmes parlementaires n'a pas changé (19,8 % en novembre 2010 et 2011).</p>
Législation	<p>En 2010, des amendements sont apportés au Code du travail.</p> <p>En 2012, la loi sur l'égalité veille à la non-discrimination en général.</p> <p>En 2012, une loi sur la santé de la reproduction entre en vigueur.</p>	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Pays-Bas		
Plan national	Note-cadre sur l'émancipation (2014-2016).	
Pauvreté	Recul important de la pauvreté des femmes entre 2000 et 2010 (familles monoparentales, femmes célibataires âgées).	Recrudescence de la pauvreté des femmes en 2011 et 2012.
Emploi	Le taux d'activité net des femmes est de 59,9 % en 2013 (contre 59,2 % en 2008). Le taux d'activité des mères de jeunes enfants (de 0 à 12 ans) passe de 69,4 % à 71,5 %.	Seules 63 % des mères de jeunes enfants sont économiquement indépendantes, contre 90 % des pères.
Pensions	Les droits à pension des femmes ont augmenté de 10 points de pourcentage ces onze dernières années.	60 % des femmes bénéficient d'une pension complémentaire, contre 92 % des hommes (en 2011). En 2011, les pensions versées par l'État sont la principale source de revenus pour 40 % des femmes ayant dépassé l'âge de la retraite.
Violence	En 2013, le signalement des actes de violence dans la famille et de maltraitance des enfants devient obligatoire.	Il n'existe aucune statistique sur les victimes de mariages forcés, d'abandons à l'étranger et d'autres formes d'actes de violence liés à l'honneur.
Législation	D'après la loi de 2013 sur la reconnaissance de l'identité sexuelle, toute personne peut, à partir de 16 ans, demander à faire changer la mention de son sexe sur son certificat de naissance.	
Norvège		
Plan national	Plan d'action sur l'égalité entre les sexes (2014).	
Emploi	En 2013, le taux d'emploi des femmes est de 66 % (71 % pour les hommes), contre 63 % en 1993 (73 % pour les hommes). 41 % de femmes siègent au conseil d'administration des sociétés anonymes.	Peu de changements se sont produits en matière de ségrégation entre les sexes dans les différents secteurs d'activité et les professions, au cours de ces vingt dernières années. Environ 40 % de femmes travaillent à temps partiel (contre 14 % d'hommes); le temps partiel domine dans certains métiers très féminins. On dénombre 18 % de femmes dans les conseils d'administration d'entreprises ne relevant pas de la loi sur les quotas.

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes		En 2013, le salaire moyen des femmes (pour un emploi à temps plein) représente 87,9 % de celui des hommes. En 2013, le revenu annuel brut des femmes représente 66,5 % du revenu des hommes.
Vie professionnelle et vie familiale	En 2012, 20 % de pères font usage de leurs journées de congé parental.	Le congé parental attribué aux pères diminue, passant de quatorze à dix semaines.
Violence	En 2013-14, le Guide d'évaluation du risque de violence conjugal est appliqué dans tous les districts de police. 2013: Livre blanc sur la violence familiale. Plan d'action contre la violence familiale (2014-2017). Plan d'action contre le viol (2012-2014). Plan d'action contre le mariage forcé, les mutilations génitales féminines et les graves restrictions à la liberté des jeunes (2013-2016).	
Représentation	Plus de 40 % de femmes ministres depuis 1986, 50 % actuellement.	En 2011, 22 % des maires étaient des femmes, et 4 d'entre elles présidaient 18 conseils de comté.
Législation	En 2013 sont adoptées quatre nouvelles lois contre la discrimination: la loi sur l'égalité entre les sexes, la loi contre la discrimination ethnique, la loi sur l'accessibilité et contre la discrimination, et la loi contre la discrimination en raison de l'orientation sexuelle (ces textes remplacent la législation précédente).	
Statistiques ventilées par sexe	Le Plan d'action de 2014 sur l'égalité entre les sexes mesure les objectifs grâce à des indicateurs.	
Pologne		
Plan national	Plan national d'action pour l'égalité de traitement (2013-2016).	
Emploi		En 2011, le taux d'activité des femmes est de 43 % (contre 59 % pour les hommes).

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
		En 2011, le taux d'emploi des mères est inférieur de 12 % à celui des femmes sans enfants.
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	En 2010, la rémunération moyenne brute des femmes représente 85,0 % de celle des hommes (contre 83,1 % en 2002).	
Vie professionnelle et vie familiale	En 2011, la loi sur les services de garde d'enfants de moins de 3 ans est adoptée.	36 % des femmes abandonnent leur travail pour s'occuper de leurs enfants ou de personnes dépendantes et pour effectuer des tâches domestiques. Rares sont les pères à prendre un congé paternel ou parental, par méconnaissance du dispositif ou par peur d'un licenciement ou de représailles.
Violence	Programme national de lutte contre la violence dans la famille (2006-2016). En 2011, des normes sont formulées sur les centres de soutien spécialisé aux victimes d'actes de violence dans la famille.	
Représentation	2011: Loi sur les quotas dans les listes électorales.	Les progrès sont lents concernant la représentation des femmes, qui est en recul au Sénat: Sur la période 2001-2005, 20 % de femmes siégeaient à la chambre basse du Parlement et 23 % au Sénat; Depuis 2011, on dénombre 24,3 % de femmes à la chambre basse et 13 % au Sénat.
Législation	2011: Loi sur l'égalité générale.	
Statistiques ventilées par sexe	Une série d'indicateurs clefs sur le plan de la problématique hommes-femmes sera élaborée et rendue publique en 2016.	
Portugal		
Plan national	Le Plan national d'égalité entre les sexes est en vigueur jusqu'en 2017.	
Pauvreté	L'écart entre les hommes et les femmes diminue en matière de pauvreté. En 2012, le taux de pauvreté est de 18,8 % chez les hommes et de 18,6 % chez les femmes.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Emploi	Convergence entre les activités féminines et masculines, et les taux d'activité. Le pourcentage de femmes ayant un emploi augmente et celui des hommes diminue.	Entre 2011 et 2013, le taux d'activité des femmes reste stable (47,4 % à 47,2 %), tandis que leur taux d'emploi recule (60,4 % à 58,2 %).
Écart de rémunération entre hommes et femmes		En 2012, l'écart est de 18,5 % sur les salaires horaires.
Éducation et formation professionnelle	En 2011, on dénombre 61 % de femmes dans l'enseignement supérieur, soit 14 % de la population féminine.	Le taux d'illettrisme diminue, mais il reste plus élevé pour les femmes (en 2011, 6,8 % de femmes étaient illettrées contre 3,5 % des hommes).
Violence	2013: La notion de violence dans la famille s'applique aussi aux relations intimes entre partenaires ne vivant pas sous le même toit. Cinquième Plan national contre la violence familiale et sexiste (2014-2017) Troisième Plan d'action national de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains (2014-2017)	
Représentation	En 2011, pour la première fois, une femme est élue présidente de l'Assemblée nationale. En 2012, le premier procureur général de sexe féminin est nommé.	En 2011, 26,5 % de femmes siégeaient au Parlement national et 17 % faisaient partie du gouvernement national. Aux élections municipales de 2013, 7,5 % des maires élus sont des femmes.
Institutions et mécanismes	2012: Commission de la citoyenneté et de l'égalité entre les sexes.	
Budgets axés sur la parité	Le budget pour la promotion de l'égalité des sexes est réduit dans le cadre de la politique d'austérité, mais il augmente tout de même relativement en 2012 et 2013.	
Statistiques ventilées par sexe	2013: Les statistiques sur les homicides sont ventilées par sexe (les femmes en sont plus souvent les victimes). En 2014, une nouvelle base de données comprenant des indicateurs sur le plan de la problématique hommes-femmes est créée.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Roumanie		
Plan national	Stratégie nationale pour l'égalité des chances (2010-2012).	
Pauvreté		En 2012, la pauvreté touche 23,2 % des femmes (21,9 % des hommes), mais la proportion est plus importante pour les femmes ayant des enfants à charge (29,2 %) et pour celles âgées de 65 ans et plus (39,8 %).
Emploi		<p>En 2012, le taux d'activité des femmes est de 74,2 % (contre 86,3 % pour les hommes), et leur taux d'emploi s'établit à 56,4 % (contre 72,1 % pour les hommes).</p> <p>Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler moins de trente heures par semaine.</p> <p>Ségrégation professionnelle: Les femmes sont surtout présentes dans l'éducation (79,8 %), les soins de santé et l'aide sociale (79,6 %).</p>
Violence	<p>Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la violence familiale (2013-2017).</p> <p>Stratégie nationale contre le trafic des êtres humains (2012-2016), Plate-Forme nationale d'action (2012-2014) pour sa mise en œuvre.</p> <p>En 2014, la prostitution est dépenalisée, mais le trafic d'êtres humains est considéré comme une infraction.</p>	
Représentation	<p>Depuis 2012, on dénombre 11,39 % de femmes au Parlement (contre 4,9 % en 1990).</p> <p>Les femmes représentent 20,69 % des membres du gouvernement en 2012.</p>	Sur la période 2008-2012, on dénombre 12,6 % de femmes conseillers de comté, 10,8 % de conseillères municipales et 3,5 % de maires femmes.
Législation	La loi de 2002 sur l'égalité des chances et de traitement est modifiée et enrichie en 2012.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Institutions et mécanismes	<p>En 2014, un Département pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes est créé, sous l'égide du Ministère du travail, de la famille, de la protection sociale et des personnes âgées.</p> <p>En 2013, une Commission nationale sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes est créée.</p>	
Fédération de Russie		
Emploi	<p>La part des femmes dans les métiers de l'informatique augmente, passant de 2 % à 12 % entre 2008 et 2012.</p> <p>30 % des offres d'emploi offrent une certaine flexibilité en matière d'organisation.</p>	<p>Les femmes sont majoritaires dans les métiers de l'éducation (81 % des salariés), des soins de santé (80 %), de la finance (67 %) et de l'administration publique (70 %).</p> <p>Les femmes représentent 42 % des dirigeants d'entreprise, mais elles ne sont que 8 % à siéger dans des conseils d'administration et 11 % dans des conseils de direction.</p>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	<p>Les bas salaires augmentent de 20 % entre 2012 et 2013, ce qui contribue au relèvement des salaires féminins.</p>	<p>Les femmes sont majoritaires dans les emplois peu payés.</p> <p>En 2011, le salaire nominal moyen mensuel dans la santé et l'éducation correspond à 75,1 % et 67,6 % de la moyenne globale, respectivement.</p>
Vie professionnelle et vie familiale		<p>Les mères se heurtent à des difficultés pour reprendre le travail après leur congé parental.</p> <p>En 2013, 2,1 millions d'enfants étaient en attente d'une place en maternelle, en plus de 1,6 million d'enfants âgés de 1,5 à 3 ans.</p>
Éducation et formation professionnelle	<p>Les femmes sont majoritaires dans toutes les formations universitaires. Par ailleurs, elles représentent 55 % et 57 % de l'effectif de l'enseignement secondaire spécialisé et de l'enseignement supérieur, respectivement, et 45 % des étudiants de troisième cycle universitaire.</p>	
Représentation		<p>13,8 % de femmes sont représentées au Parlement et elles sont 8 % à siéger au conseil de la Fédération.</p>
Institutions et mécanismes	<p>En 2011, un Conseil de coordination des questions liées à la problématique hommes-femmes est créé.</p>	<p>La Commission pour l'avancement des femmes est dissoute en 2004.</p>

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Slovaquie		
Plan national	Plan national d'action et Stratégie nationale pour l'égalité entre les sexes (terminé en 2013).	
Emploi	Les conseils de surveillance des grandes entreprises comptent 28,62 % de femmes et ces dernières dirigent 23,08 % de grandes entreprises.	En 2012, le taux d'activité des femmes est de 50,7 % (contre 69,4 % pour les hommes). Le taux d'emploi des femmes est de 43,6 % (contre 59,1 % pour les hommes). Le taux d'emploi des femmes rom est de 11 %.
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	L'écart non ajusté de rémunération horaire entre les sexes est de 17,9 % en 2013 (contre 26,7 % en 2005).	L'écart se creuse avec chaque nouvel enfant.
Pensions		En 2012, la pension de retraite moyenne des femmes est de 22,1 %, un chiffre inférieur à celui des hommes. Si l'on inclut les pensions pour conjoint survivant, l'écart se réduit à 15,8 %.
Violence	Plan national d'action pour la prévention et l'élimination des actes de violence envers les femmes (2014-2019). Depuis 2013, les victimes de viol, d'agression ou d'abus sexuel sont indemnisées aussi bien au titre des dégâts corporels qu'en raison du préjudice moral. Programme national de lutte contre le trafic d'êtres humains (2011-2014). Programme de soutien et de protection des victimes du trafic d'êtres humains	Seules 8 % des femmes victimes d'actes de violence le signalent à la police.
Institutions et mécanismes	En 2011, un Conseil gouvernemental pour les droits de l'homme, les minorités nationales et l'égalité entre les sexes est créé.	
Statistiques ventilées par sexe	Un système d'indicateurs sur l'égalité des sexes et des normes méthodologiques dans ce domaine sont élaborés.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Slovénie		
Plan national	Résolution sur le Programme national 2005-2013 pour l'égalité des chances des femmes et des hommes.	
Pauvreté		<p>En 2012, le seuil d'exposition à la pauvreté est de 13,2 % (revenus en espèces et en nature), mais il est plus élevé, de 1,9 %, pour les femmes.</p> <p>Les foyers composés d'une seule personne (une femme en général) et les familles monoparentales, ainsi que les femmes âgées sont davantage exposées au risque de pauvreté.</p>
Emploi	En 2012, les femmes, tout comme les hommes, sont nombreuses à travailler, puisque le taux d'emploi est de 81,8 %, et de 86,8 %, respectivement.	<p>En 2012, le travail à temps partiel touche 12,4 % de femmes et 8,9 % d'hommes.</p> <p>En 2012, 39,6 % de femmes seulement occupent un poste à hautes responsabilités bien payé.</p> <p>10 % de femmes travaillent dans 20 sociétés cotées en Bourse et elles sont 20 % à faire partie de leurs conseils de direction.</p>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes		En 2011, le salaire brut moyen d'une femme est inférieur de 4,6 % à celui d'un homme. L'écart le plus important concerne les emplois très qualifiés du secteur tertiaire, où il s'élève 19,7 %.
Violence	Résolution sur le Programme national pour la prévention de la violence dans la famille (2009-2014).	
Représentation	Représentation plus importante des femmes dans la vie politique. En 1992, on comptait 13,3 % de femmes à l'Assemblée nationale et elles étaient 32,2 % en 2011; dans les mairies et les conseils municipaux siégeaient 10,7 % de femmes, tandis qu'elles étaient 23,3 % en 2010.	
Institutions et mécanismes	En 2011 a été créé le Département de l'égalité des chances et de la coordination européenne, sous l'égide du Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances.	
Statistiques ventilées par sexe	Le portail statistique SI-STAT dispose de données ventilées.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Espagne		
Plan national	Plan stratégique pour l'égalité des chances (2014-2016).	
Emploi	En 2013, le taux d'activité des femmes est de 53,29 % (contre 37,66 % en 1995).	On compte plus de salariées que de salariés (par opposition aux personnes à leur compte): 86,4 % des femmes sont salariées, contre 78,2 % des hommes, principalement dans le secteur public. On dénombre 53,7 % de femmes travaillant dans les services, 67,8 % dans l'éducation, 77,4 % dans la santé et les services sociaux, 88 % dans les services domestiques et 68,3 % dans les agences de voyage.
Écarts de rémunération entre hommes et femmes		L'écart de rémunération entre les sexes a augmenté (sur la base du salaire horaire moyen) entre 2009 et 2011, passant de 15,9 % à 16,3 % (sur la base du salaire annuel moyen, l'écart est de 22 % à 23 %).
Éducation	54 % de femmes poursuivent des études à l'université et 59 % d'entre elles sont titulaires d'un diplôme universitaire; seules 17,18 % des femmes ne terminent pas le premier cycle du secondaire.	
Violence	Stratégie nationale sur l'éradication de la violence envers les femmes (2013-2016).	
Représentation	La représentation féminine au Parlement est de 36 % et de 33,3 % au Sénat. 38,46 % de femmes siègent au gouvernement national en 2014 (contre 18,75 % en 2005). En 2013, 17,17 % des maires sont des femmes (contre 9,61 % en 2009) et 35,17 % de femmes occupent un siège de conseiller municipal (contre 21,10 %).	
Institutions et mécanismes	En 2011, un Secrétariat d'État pour les services sociaux et l'égalité, placé sous l'égide du Ministère de la santé, des services sociaux et de l'égalité, est créé.	Un Ministère de l'égalité est créé en 2008 et supprimé en 2010.
Budgets axés sur la parité	Depuis 2009, le budget national fait l'objet d'une évaluation d'impact sur l'égalité. Plan stratégique sur l'égalité de chances (2014-2016).	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Suisse		
Écart de rémunération entre hommes et femmes	La lutte contre l'écart de rémunération entre les sexes fait partie du programme de la législature qui se termine en 2015.	En 2010, les femmes gagnent 23,6 % de moins que les hommes. L'écart de rémunération, de 37,6 % n'est lié ni aux qualifications professionnelles, ni à l'expérience, ni au poste occupé.
Éducation et formation professionnelle	En 2012, 30 % des femmes avaient suivi des études supérieures (contre 13,6 % en 1999).	Les femmes (de 25 à 64 ans) sont plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir suivi la scolarité obligatoire (16,4 % contre 11 %).
Violence	En 2012, les mutilations sexuelles féminines constituent une infraction. En 2013, le mariage forcé est interdit.	Les statistiques et les connaissances sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé sont améliorées: on dénombre environ 10 700 cas de mutilations entre 2009 et 2010, et 1 400 mariages forcés. Une réforme de la loi sur l'assistance aux victimes est prévue en 2015.
Représentation	En 2010, des femmes occupent quatre sièges sur sept au sein du Conseil fédéral. Fin 2013, un quota de 30 % est instauré dans les entreprises dont l'État est actionnaire majoritaire.	29 % de femmes siègent au Conseil national. 20 % de femmes siègent au Conseil des États. 25,3 % de femmes siègent dans les parlements des cantons. Rares sont les femmes à occuper un poste de direction, le système de quotas ayant été rejeté en 2000; seules des mesures non contraignantes ont été acceptées.
Législation	En 2000, l'égalité juridique est acquise dans le divorce et pour l'exercice conjoint de l'autorité parentale.	
Budgets axés sur la parité	58,2 % de l'aide au développement est consacrée à des projets en faveur des femmes, comme le montre le budget de la Direction suisse du développement et de la coopération.	
Tadjikistan		
Plan national	Stratégie nationale pour le renforcement du rôle des femmes (2011-2020).	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Emploi		<p>En 2009, le taux d'activité est de 72,2 % pour les hommes et de 39,1 % pour les femmes.</p> <p>Les femmes représentent 60 % de la population inactive en 2009, mais leurs effectifs ont augmenté depuis, en raison de la crise financière.</p> <p>Les femmes occupent plus des deux tiers des métiers non qualifiés.</p>
Éducation et formation professionnelle	Depuis 2001, les femmes vivant en milieu rural ont accès à l'enseignement supérieur.	<p>Après la neuvième année, seuls 35 % des élèves sont des filles; seule 18 % de la population poursuit des études universitaires et seuls 24 % des étudiants sont des femmes.</p> <p>57 % des parents sont persuadés que l'éducation est plus importante pour les garçons que pour les filles.</p>
Santé	<p>La Stratégie pour la santé de la reproduction et le Plan d'action pour une maternité arrivent à échéance en 2014.</p> <p>En 2010, des normes nationales pour l'avortement sans risque sont élaborées.</p> <p>Le nombre de femmes utilisant une méthode de contraception augmente, passant de 4 % en 1990 à près de 30 % en 2013.</p>	
Violence	<p>Programme public de prévention de la violence conjugale (2014-2023).</p> <p>Après dix années de débat, une loi sur la prévention de la violence familiale est adoptée en 2013.</p>	
Législation	<p>En 2010, l'âge du mariage, fixé à 17 ans, est relevé à 18 ans.</p> <p>En 2012, le droit foncier est modifié, de façon à garantir l'égalité et l'accès au foncier des femmes après le divorce.</p>	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Statistiques ventilées par sexe	<p>En 2010, la collecte de données sur les violences est améliorée par le Conseil de la justice.</p> <p>En 2013, le Programme 2014-2015 d'élaboration de statistiques ventilées par sexe est créé.</p>	
Turquie		
Plan national	Plan national d'action sur l'égalité entre les sexes (2008-2013 et 2014-2018).	
Emploi	En 2013, les taux d'activité et d'emploi des femmes s'élevaient à 30,8 % et 27,1 % respectivement, contre 24,5 % et 21,6 % en 2008.	<p>Les femmes travaillent surtout dans les services (47,7 %), l'agriculture (37,0 %) et l'industrie (15,3 %).</p> <p>56,6 % des femmes travaillent de façon occasionnelle, 31,5 % d'entre elles sont des aides familiales non rémunérées, 10,7 % sont à leur compte et 1,2 % sont des employeurs.</p>
Écarts de rémunération entre hommes et femmes		L'écart de rémunération pour les salariés ayant ou non achevé leur scolarité primaire est de 16,5 %. Il est de 19,5 % pour ceux ayant suivi un enseignement professionnel et de 16,1 % pour ceux qui ont un niveau de formation post-bac.
Éducation et formation professionnelle	<p>En 2013, le taux net de scolarisation des filles est de 99 % (contre 90 % en 2000). Ce taux augmente dans le secondaire et le supérieur.</p> <p>En 2012, l'illettrisme touche 6,8 % de femmes (contre 19,6 % en 2000).</p> <p>46 % des étudiants sont des étudiantes.</p>	<p>Le taux d'abandon est plus élevé pour les filles dans le primaire et le secondaire, et le taux de transition vers le secondaire est également plus élevé.</p> <p>Les filles sont 23,2 % à décrocher leur examen de fins d'études secondaires contre 76,9 % des garçons.</p> <p>Les femmes représentent 82,9 % des personnes illettrées.</p>
Violence	<p>2012: Loi sur la protection de la famille et sur la prévention de la violence envers les femmes.</p> <p>Plan national d'action sur la lutte contre la violence faite aux femmes (2012-2015)</p>	Le mariage forcé ne constitue pas une infraction au Code pénal (mais les rapports sexuels avec une personne de moins de 18 ans sont considérés comme un acte de violence sexuelle).
Représentation		<p>Depuis 2011, 14,4 % de femmes sont élues à l'Assemblée nationale.</p> <p>Les femmes représentent 1,2 % des élus locaux.</p>
Institutions et mécanismes	En 2012, un Bureau du Médiateur est créé, ainsi qu'un poste de suivi du droit des femmes.	

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Ukraine		
Plan national	Le Programme public sur l'égalité entre les sexes s'applique jusqu'en 2016.	
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	L'écart s'est réduit grâce à l'application d'un barème unifié dans le secteur public (après 2005).	En 2013, l'écart entre les salaires moyens des hommes et des femmes est de 26,8 %.
Direction d'entreprise	22 % des entreprises appartiennent à des femmes.	Seules 6 % des grandes entreprises sont gérées par des femmes. Les femmes chefs d'entreprise éprouvent des difficultés à obtenir des prêts.
Santé	Dans le cadre du Programme public ciblé de lutte contre le VIH/sida sur la période 2014-2018, des services destinés spécifiquement aux femmes, en particulier aux plus exposées, sont élaborés et mis en œuvre.	
Violence	2011: Loi sur la lutte contre le trafic des êtres humains. Système de prévention et de lutte contre la violence sexiste (1995-2014) En 2013, un programme de formation sur la prévention de la violence familiale est mis en place pour les travailleurs sociaux, les autres professionnels du secteur et les prestataires de services sociaux.	En 2013, le Code de procédure pénale est modifié. Désormais, le coupable ne peut plus être éloigné de la famille pendant plus de trois heures.
Conflits		Déplacements dans des zones de conflit: nombre de femmes déplacées avec des enfants ont besoin d'un emploi, d'une formation professionnelle, de services de garde et de soins de santé.
Représentation	Depuis 2012, 9,4 % de femmes siègent au Parlement. Depuis 2013, 12 % de femmes font partie des conseils régionaux, 23 % de conseils de district, 28 % de mairies, 51 % de conseils de village et 46 % de conseils des petits villages.	La représentation des femmes au Parlement et dans les conseils locaux ne s'est pas renforcée de façon significative sur la période 2000-2012.
Législation	En 2012, l'âge du mariage est harmonisé entre les hommes et les femmes.	

Pays	Progrès accomplis	Obstacles rencontrés
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Plan national	En 2010, une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité, <i>Building a fairer Britain</i> , est adoptée.	
	En 2010, un plan de travail en faveur de l'égalité des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles et transgenre est mis en place.	
Emploi	Depuis 2010, le taux d'emploi des femmes a augmenté pour atteindre 67,9 %, tandis qu'elles sont 27,5 % à être inactives. Le taux d'emploi des parents célibataires (des femmes à 90 %) a augmenté de 37,4 % depuis 1996. Les femmes représentent 22 % des membres du conseil d'administration des entreprises du FTSE 100 et 16,5 % des entreprises du FTSE 250.	Les femmes immigrées en provenance de pays non occidentaux comme la Somalie et le Bangladesh se heurtent à des problèmes d'intégration.
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	Depuis 2010, la loi sur l'égalité interdit de faire figurer des clauses sur le secret de la rémunération dans les contrats de travail. En 2013, l'écart entre les salaires horaires médians des hommes et des femmes employés à temps plein s'établissait à 10,0 % (contre 12,6 % en 2008).	
Pensions	Le système de pensions a été réformé de façon favorable aux femmes. Ainsi, le nombre d'années nécessaires à l'ouverture des droits a été réduit et un système de compensation pour les personnes prenant soin d'un proche a été mis en place.	
Vie professionnelle et vie familiale	En 2014, un dispositif de garde d'enfants avec prise en charge partielle par l'État est créé.	
Éducation et formation professionnelle	En 2014, un texte réglementaire est modifié de façon à éviter que les conseils d'orientation fournis dans les établissements scolaires ne répondent à des stéréotypes.	Les femmes sont 13 % à suivre des études d'ingénieur à l'université, 18 % des études techniques et 22 % des études de mathématiques et d'informatique, mais elles sont 89 % dans les soins infirmiers, 85 % dans l'éducation et 73 % dans les langues modernes et anciennes.

<i>Pays</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Obstacles rencontrés</i>
Violence	<p>En 2014, des ordonnances de protection en cas de violence conjugale commencent à s'appliquer en Angleterre et au pays de Galles.</p> <p>Depuis 2012, deux nouveaux délits de proxénétisme s'appliquent.</p> <p>2010: Stratégie interministérielle pour mettre un terme à la violence envers les femmes et les filles, et Plan d'action (2011).</p> <p>En 2010, la campagne <i>This is abuse</i> sur les viols chez les adolescents est organisée et suivie d'un Plan d'action sur le viol.</p> <p>Le mariage forcé est devenu illégal (en Angleterre, au pays de Galles et en Écosse).</p>	Les violences familiales ne sont souvent pas comprises et ne sont donc pas considérées comme des infractions.
Législation	<p>2013: Loi sur le mariage entre personnes du même sexe.</p> <p>2011: Obligation d'égalité dans le secteur public.</p> <p>2010: Loi sur l'égalité.</p>	
Coopération en vue du développement	<p>En 2013, le ministère du Développement international réexamine sa vision stratégique de 2011 en faveur des filles et des femmes.</p> <p>2014: Loi sur le développement international (égalité entre les sexes).</p>	